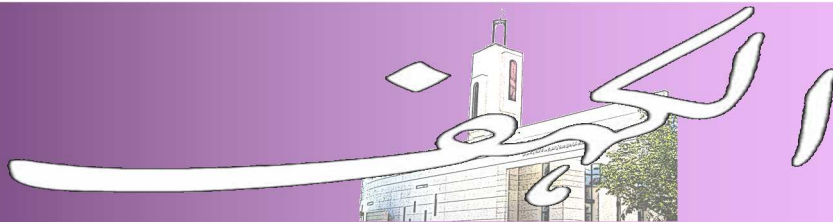


des mondes, Le seul que nous implorons, Le seul que nous appelons à l'aide. Louange à Dieu qui nous a guidés à l'Islam. Nous n'aurions été guidés s'Il ne nous avait pas guidés. Certes notre Prophète Mohammad est venu avec la vérité, confirmant les révélations antérieures. Ô notre Dieu déverse sur Ton serviteur et messenger, Mohammad, ainsi que sur sa famille, tes bénédictions et tes faveurs, tout comme Tu l'as fait pour Ton serviteur et messenger Ibrahim, Tu es toi certes Loué et Glorieux.

Ceci dit, nous entamons dès cette année de nouvelles rubriques : - **Bien comprendre la Sounnah**, tout d'abord, visera à donner à nos lecteurs des clés de lecture du *hadith* et de fixer des règles pour une meilleure compréhension des textes, au travers d'exemples concrets, loin de l'interprétation des ignorants, de la compréhension des rigoristes et de la déformation des laxistes. - **La bienfaisance islamique** nous fera redécouvrir ce principe fondamental et cette priorité de notre religion qui est de faire le bien autour de soi. Nous verrons les Textes qui établissent ce fondement et proposons des exemples de leur mise en pratique dans l'histoire musulmane. - **La Prière du Prophète** nous fera redécouvrir la manière dont l'Envoyé de Dieu pratiquait ce culte, qu'il qualifiait de « colonne vertébrale de la religion ». Quant à notre encart spiritualité, il sera réservé cette année aux **Sagesses d'Ibn 'Atallah**, commentées, discutées, et recontextualisées lorsqu'il le faut. Toutes nos autres rubriques (La vie des prophètes, la vie du dernier Prophète, l'éthique du musulman, un an avec la sourate Youssouf, etc.) et nos anciens articles sont toujours consultables sur www.alkahflejournal.com.



Al Kahf le Journal

Bien comprendre la Sounnah

Allah le Très Haut dit : En effet, vous avez dans le Messager de Dieu un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Dieu et au Jour dernier et invoque Dieu fréquemment [33;21]. Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en ; et craignez Dieu car Dieu est dur en punition [59;7]. À travers ces versets - et d'autres -, Dieu nous rappelle l'obligation de suivre et de nous conformer strictement au modèle prophétique que constitue la Sounnah. La Sounnah ou Tradition prophétique recense l'ensemble des faits et gestes de l'Envoyé de Dieu ﷺ, ainsi que ses approbations silencieuses. Chaque événement relatif au Prophète ﷺ et rapporté par ses compagnons constitue un *hadith*. Dès les premiers temps de l'Islam, de grands savants, de vrais imams, qui ont consacré leur vie à l'étude et à la transmission, se sont évertués à recenser, filtrer, analyser, authentifier, commenter et interpréter les *hadiths* du Messager ﷺ réalisant ainsi la parole Divine : C'est Nous certes qui avons fait descendre le Rappel, et c'est Nous qui le préserverons [15;9]. Le Rappel évoqué dans ce verset désigne ensemble le Coran et la Sounnah, les deux sources intarissables, complémentaires, indissociables qui viennent abreuver l'ensemble des sciences islamiques : croyance, éthique, pratique, relations interpersonnelles etc. Dieu a voulu que ces deux sources demeurent pures à tout jamais : Le faux ne l'atteint d'aucune part : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne

de louange [41;42]. Nous invitons nos lecteurs à relire nos articles sur [les références du musulman](#) (édité en Déc. 2007) et sur l'histoire du *hadith* (Déc. 2008, Jan. 2009) en ligne sur le site du journal pour plus d'éléments sur le sujet.

Tout ceci rappelé, nous souhaitons cette année, poursuivre l'entreprise entamée dans notre article [La Sounnah : la fin et les moyens](#) (Sept. 2010). Celui-ci mettait en lumière le fait que le *hadith* peut nous fixer un objectif invariable, en nous proposant un moyen, qui pourra tantôt être lui aussi invariable, mais qui pourra tantôt varier avec l'époque, le lieu, les moyens etc. Nous avons alors pris l'exemple du *siwak*, ce petit bâton qui servait de brosse à dents naturelle à l'époque du Prophète ﷺ et dont nombre de *hadiths* nous vantent les mérites. Nous avons rapporté l'avis de l'Imam Al Nawawi qui considère que quel que soit l'instrument qu'on utilise pour se nettoyer la bouche, on accomplit bien la Sounnah, car l'objectif est bien ici, le fait de préserver l'hygiène buccale, et pas l'utilisation du bâtonnet lui-même. Nous avons pris dans un second temps, l'exemple de la détermination du début des mois lunaires, et rapporté les avis autorisant ou encourageant même l'usage des sciences exactes et modernes à cette fin. Cela remonte à quatre ans. Le débat sur le sujet fait maintenant rage chaque année depuis 2013 à l'approche du mois de Ramadan, et permet à certains de se présenter comme les

« défenseurs de la Sounnah » et dénonçant leurs opposants comme étant « les ennemis de la Sounnah »... Il y aurait beaucoup à dire, sur ce sujet, mais nous préférons laisser chacun à ses responsabilités, et Dieu suffit à tenir les comptes.

Quoi qu'il en soit, il apparaît évident que la bonne compréhension de la Sounnah est devenue 15 siècles après la fin de la mission prophétique un enjeu majeur pour une approche correcte de l'Islam, pour panser les plaies de notre communauté et tenter de lui faire reprendre la place qui lui revient. L'objectif de notre rubrique sera, *incha Allah*, de présenter à nos lecteurs des *hadiths* précis, à partir desquels nous déduirons des règles pour une bonne interprétation et une saine compréhension, ceci dans le but de vivre et de pratiquer la Sounnah comme il se doit dans l'époque et le contexte qui sont les nôtres. Quel est le rapport entre le Coran et la Sounnah ? Comment s'assurer de l'authenticité d'un *hadith* et du sens des termes qu'il emploie ? Comment arriver à cerner un sujet en réunissant les *hadiths* portant sur un même thème ? Comment arbitrer entre des textes présentant une contradiction réelle ou supposée ? Comment savoir si une prescription est liée à un contexte particulier ou bien si elle a une portée générale ? Quand le *hadith* a-t-il valeur de prescription et quand concerne-t-il uniquement le Prophète ﷺ ? C'est à toutes ces questions et d'autres que nous tenterons de répondre cette année dans cette nouvelle rubrique *incha Allah*.

Faire le bien, un principe fondamental de l'Islam

La pratique et la propagation du Bien, le bel agir, la bienfaisance, l'action caritative, l'œuvre au service d'autrui constituent un des principes fondamentaux de notre religion. Les premières générations de musulmans avaient parfaitement compris cette dimension de la religion, et l'ont mise en pratique de la meilleure manière. Ils se sont battus corps et âmes, contre leurs égos, en premier lieu, puis avec leurs proches, et leur société, pour propager le bien, les bonnes mœurs, la vertu ; et éradiquer, tant que faire se peut, le mal, l'injustice, le mensonge, et toutes les tares liées à la nature humaine. Ce n'est que par cela que l'Islam a réussi à s'enraciner dans le cœur des populations à travers les plaines et les vallées et bien au-delà des frontières du Hijaz. Puis avec les siècles, les musulmans délaissèrent peu à peu ces principes en même temps qu'ils s'éloignèrent de l'esprit et de la lettre de leur religion.

Allah Le Très Haut ordonne en effet à Ses serviteurs de **faire le Bien** autour d'eux : *Ô vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur, et faites le bien, ainsi réussirez-vous !* [22;77]. Il les encourage à **rivaliser dans le Bien** : *Rivalisez donc dans les bonnes œuvres* [2;148]. Il leur réclame, qui plus est, de **promouvoir le Bien** là où ils sont : *Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable car ce seront eux qui réussiront* [3;104]. Le Coran nous invite encore à **nous hâter de faire le bien** : *Et hâtez vous au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin large comme les cieus et la terre, préparé pour les pieux, qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, dominant leur colère et pardonnent à autrui, car Allah aime les bienfaisants* [3;133-134]. La pratique du Bien doit même être objet de concurrence

entre les croyants, ce qui créera une véritable dynamique : **Concurrez-vous dans les bonnes œuvres** [5;48]. Cette concurrence ne doit aucunement se faire dans un esprit de rivalité, mais au contraire dans une logique d'entraide : **Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres** et de la piété [5;2]. À l'inverse, dès les premières révélations, le Coran a tenu à dénoncer ceux qui, non contents de ne pas pratiquer les principes humains de charité, de solidarité auxquels appelle l'Islam, s'appliquaient par ailleurs à les condamner : *Voistu celui qui traite la rétribution de mensonge ? C'est bien lui qui repousse l'orphelin, et qui n'exhorte point à nourrir le pauvre* [107;1-3], *Et n'obéis à aucun grand jureur, méprisable, grand diffamateur, grand colporteur de médisance, grand empêqueur du bien, transgresseur, grand pêcheur* [68;10-12].

Ceci étant dit, l'Islam nous a appris à ne négliger aucune occasion de faire le bien, et à ne mépriser aucune bonne action. L'une des premières sourates révélée nous informe ainsi que *quiconque fait, ne serait-ce que, le poids d'un atome de bien, le verra* [99;7]. La Sounnah nous confirme cela, comme dans cette parole du Prophète ﷺ : *Protégez-vous du feu, ne serait-ce qu'en donnant la moitié d'une datte (en aumône). Et si vous n'en trouvez pas, alors faites-le au moins par une bonne parole* [Al Boukhari]. Moins encore qu'une bonne parole, le Prophète ﷺ nous dit : *Ne méprise aucune bonne action si petite soit-elle, comme le fait de rencontrer ton frère avec un visage souriant* [Mouslim]. Moins encore qu'un sourire, le Prophète ﷺ nous apprend que **la seule intention de faire le bien**, pourvu qu'elle soit sincère, sera récompensée, comme dans sa parole : *il y a quatre types de personnes dans la vie d'ici-bas : un serviteur à qui*

Allah a donné de l'argent et de la science. Il craint ainsi Dieu dans la façon de dépenser son argent. Il en donne à ses proches et il sait que Dieu a une part dans cette fortune. Cet homme occupe la position la plus enviable. Vient après lui, un serviteur à qui Allah a donné de la science mais pas beaucoup d'argent. Celui-ci dit alors sincèrement : Ah, si seulement, j'avais de l'argent j'aurais certes agis comme untel. Ainsi avec son intention, il a la même récompense que le premier... [Al Tirmidhi, Sahih].



Nous concluons cette introduction en disant que l'Islam nous a appris **mille et une manières d'agir en Bien**, et nous y a motivé en nous informant des récompenses liées à chaque action faite pour le bien d'autrui. Aussi, tâcherons-nous cette année, à condition que Dieu nous accorde de vivre et nous assiste, de présenter quelques-unes des bonnes actions mises en valeur par notre religion, en mentionnant les textes qui s'y rapportent et des exemples historiques de leur mise en pratique par les musulmans.

mandé au musulman, quelle que soit sa condition et quel que soit son niveau, de prendre conscience de ses insuffisances et de ses défauts, et de chercher à côtoyer des gens qui l'aideront dans la recherche de ses tares, de ses déviances et de ses manquements apparents. Or il ne lui sera possible de trouver ces personnes distinguées que lorsqu'il s'efforcera de ne cultiver la compagnie que de gens s'étant réconcilié avec Dieu avant lui et observant Ses ordres avec plus de probité que lui. Il convient ici de préciser que l'appel à Dieu des gens qui sont éloignés de Lui nécessite seulement que tu t'arrêtes auprès d'eux, que tu leur parles et que tu t'entretiennes avec eux (...) et

Attention à tes fréquentations

Le Cheikh Ibn 'Atallah Al Sakandari dit dans *Ses Sagesses* : **« Il se peut que tu agisses mal mais que la compagnie de gens aux actes plus condamnables encore te donne l'impression que tu agis bien »**. Ibn 'Atallah nous met ici en garde contre l'influence des mauvaises fréquentations, tant celles-ci ont un impact sur la pratique, l'éthique et sur l'image de la personne. D'ailleurs le Prophète ﷺ dit : *La personne est influencée par le comportement de ses proches, choisissez donc bien votre compagnie* [Ahmad, Abou Dawoud, Al Tirmidhi : hassan]. Celui dont le comportement suit ses passions et ses désirs et qui s'entoure d'individus aux comportements plus blâmables encore que le sien, pourra même avoir l'illusion d'être parmi l'élite des musulmans ! **« Ne côtoie pas celui dont l'état ne t'élève pas et dont la parole ne t'oriente pas vers Dieu »** conseille encore le Cheikh.

Idéalement, nous ne devrions nous entourer que de gens dont la fréquentation nous élève et nous rapproche de Dieu ; soit par ce que ceux-ci nous apportent comme savoir, piété, sagesse, conseils ; soit par ce que l'on est soi-même en mesure de leur apporter, à quoi ils sont réceptifs et pour quoi l'on espère la Satisfaction Divine.

Le Cheikh Al Bouti - que Dieu lui accorde Sa Miséricorde - commente la parole d'Ibn 'Atallah en disant : *il est de-*

sans besoin de trop se lier avec les gens concernés. (...) Il nécessite d'exclure par les faits les actes blâmables tout en mettant les autres en garde de les commettre, par égard pour le devoir de stricte condamnation des comportements interdits par Dieu et par compassion pour les serviteurs de Dieu.

Cependant, la vie en société nous oblige à côtoyer des personnes qui ne répondent à aucun des deux critères définis plus haut : elles ne nous apportent rien spirituellement et ne sont pas réceptives au rappel. Cela est le cas dans nos relations familiales, professionnelles, sociales. Al Bouti dit encore : *Le musulman doit entretenir bonnement ses relations familiales, comme Dieu le lui ordonne, si haut soit son niveau dans l'observance des ordres de Dieu et dans le respect de la voie et de la loi qu'Il prescrit, et si bas soit leur niveau à eux, par leur dédain des ordres de Dieu et leur accommodation des interdits. Le clairvoyant fera alors attention de limiter ces relations à ce qui est nécessaire sans établir trop d'affinités, au risque d'être comme tel individu (qui) finit par être contaminé par les maux de ces gens et par être influencé par leurs déviations, alors qu'initialement c'est lui qui voulait les influencer vers le bien !*

Enfin, nous rappellerons que le musulman ne doit pas se lasser de côtoyer les gens et de patienter sur leurs torts - comme eux supportent les siens - ; il doit continuer à entretenir ses liens familiaux (et sociaux), conformément à l'ordre de Dieu qui le lui prescrit, et il doit prendre ses distances s'il voit un acte condamnable qu'il ne peut empêcher, conformément à l'ordre de Dieu... Et il sera en tout cela récompensé et gratifié.

Citations tirées de L'exégèse des sagesses d'Ibn 'Atallah par Saïd Ramadan Al Bouti.

La Prière du Prophète ﷺ

Introduction : les ablutions (I)

La purification rituelle que l'on appelle ablutions ou encore « woudhou » en arabe est un prérequis de la prière. Le Prophète ﷺ nous apprend en effet que Dieu n'accepte pas la prière de celui qui n'est pas purifié rituellement jusqu'à ce qu'il ait fait ses ablutions [Al Boukhari & Mouslim] ce qui signifie que la prière ne sera pas valide et pas récompensée à moins d'être en état de purification. Outre la prière, il est impératif d'être purifié pour effectuer les circumambulations (tawwaf) autour de la Ka'ba, pour toucher directement un support - livre, tablette, téléphone, ordinateur - affichant tout ou partie du Coran ; et il est préférable, mais non obligatoire, d'avoir effectué les petites ablutions pour évoquer Dieu, réciter le Coran et avant d'aller dormir comme cela est confirmé par les dires et actes de l'Envoyé de Dieu ﷺ.



Les ablutions sont un acte d'adoration... dans ce sens qu'elles ont été prescrites par Dieu et qu'elles sont un prérequis nécessaire à l'accomplissement d'actes d'adoration plus grands que sont la prière, le tawaf, la lecture du Coran à partir d'un support, etc. Elles ne sont pas un acte d'adoration en soi et que l'on pourrait répéter plusieurs fois d'affilée pour se rapprocher davantage de Dieu mais ne deviennent un acte d'adoration qu'à partir du moment où on les fait dans l'intention d'accomplir - même bien plus tard dans la journée - un acte d'adoration pur (prière, étude du Coran...) qui requiert les ablutions ou pour lequel celles-ci sont souhaitables. Ceci est déduit de la Parole d'Allah dans laquelle Il institue les ablutions rituelles : *Ô vous qui avez*

cru ! Lorsque vous vous levez pour la prière, rincez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes... [5;6]. Le fait que les ablutions soient un acte d'adoration implique que celui qui les fait bien se verra récompensé, tandis que celui qui ne s'applique pas et qui fait preuve de négligence à leur endroit risquera d'être puni pour cela. En effet, le Prophète ﷺ voyant un homme rincer son pied sans aller jusqu'à mouiller son talon dit : *malheur au talon pour le feu [Al Boukhari & Mouslim]*, ou en passant près de la tombe de deux compagnons, il dit : *ils subissent certes des tourments pour des choses qu'ils auraient pu éviter facilement, et de préciser que l'un d'eux ne se purifiait pas correctement après avoir uriné [idem].* Il nous apprend aussi que le croyant qui s'applique dans ses ablutions - sans exagération et sans gaspillage - se distinguera par l'éclat lumineux de ses membres le Jour du Jugement du fait de ses ablutions [idem] et que les (petits) péchés commis par les membres sont lavés et « tombent » avec les gouttes d'eau des ablutions.

Pourquoi Dieu nous a-t-Il prescrit ce rite ?

Nous voyons trois raisons principales dans l'instauration par Dieu des ablutions comme rite préliminaire à l'accomplissement d'autres actes d'adoration, dont le plus important est la prière. La première - *et le savoir revient à Dieu* - c'est la dimension hygiénique que revêt cet acte. En prescrivant les grandes et les petites ablutions, en nous orientant au nettoyage régulier des dents, au fait de mettre en pratique les dix bonnes prédispositions voulues par la nature humaine (couper ses ongles, épiler ses aisselles et son pubis, tailler sa moustache, etc...), l'Islam nous a appris depuis plus de quinze siècles à être propres, à bien présenter, et à ne pas incommoder autrui d'une quelconque manière. En effet, nous sommes porteurs de message et de guidance, aussi cela doit se traduire dans l'apparence

comme dans le comportement et les manières. La deuxième raison nous la voyons dans le fait que les ablutions nous conditionnent psychologiquement, spirituellement, à la rencontre avec Dieu. Dieu est Pur et n'accepte que ce qui est pur... aussi doit-on se purifier en accomplissant les ablutions rituelles avant de se présenter devant Lui ou de porter le Livre révélé. La troisième raison est le fait que la purification rituelle se veut être la partie visible d'un autre genre de purification tout aussi important : la purification spirituelle. Dieu le Majestueux jure par l'âme et Celui qui l'a insufflée, et lui a alors inspiré son immoralité de même que sa piété : *a certes réussi celui qui la purifie et a certes échoué celui qui la souille [91;7-10]*, et l'Envoyé de Dieu ﷺ de dire en parlant de la purification de l'âme - selon une des deux interprétations données à sa parole - qu'elle est la moitié de la foi [Mouslim]. Or le fait de nettoyer son corps va avec le fait de nettoyer son cœur des fausses croyances, des superstitions, du doute, de l'hypocrisie, de l'ingratitude envers Dieu, et de nettoyer son âme du vice, de la méchanceté, de la haine, de la rancœur, de la jalousie etc. Aussi le croyant cherche-t-il sans cesse à se purifier davantage spirituellement pour se rapprocher de Dieu et cela se manifeste dans sa propreté apparente et dans son hygiène de vie. C'est donc à ces deux formes de purification physique et spirituelle que le Coran fait allusion lorsqu'il dit à la fin du verset légiférant les ablutions que Dieu veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait [5;6], ou en parlant des gens qui peuplent les mosquées bâties pour Dieu : *On y trouve des gens qui aiment se purifier, et Dieu aime ceux qui se purifient [9;108].*

Cette introduction faite, nous verrons prochainement, si Dieu nous le permet, comment le Prophète ﷺ accomplissait ses ablutions.

« Ma communauté se divisera en 73 factions »

Allah le Très Majestueux dit : *Ceux qui émettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien : leur sort ne dépend que de Dieu. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient* [6;159]. À travers ce verset éloquent, Dieu le Très Haut désavoue et affirme l'innocence du Prophète ﷺ, vis-à-vis de ceux qui, avant et après lui, ont tenté et tentent d'utiliser la religion comme un instrument de division entre les musulmans, et un moyen de fonder des groupes sectaires ; tandis que l'un des objectifs affirmés de la religion est bien d'unir les gens autour du Message Divin : *Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : établissez la religion ; et n'en faites pas un sujet de division ! ...* [42;13].

sion du hadith ajoute au sujet de ces soixante-treize groupes : *tous iront en enfer sauf un.*

L'authenticité du hadith

Tout d'abord, il faut savoir que même si de grands spécialistes s'accordent sur l'authenticité de cette parole ; tous ne sont pour autant pas unanimes sur le sujet. Remarquons simplement que les deux plus grands imams du hadith, Al Boukhari et Mouslim, ont fait le choix de ne pas faire figurer ce hadith, dont ils avaient pourtant connaissance, dans leurs recueils considérés comme les plus sûrs et les mieux préservés après le Coran. Ceci, car ce hadith ne répondait pas à leurs critères plus strictes et plus rigoureux d'authentification. En effet, toutes les versions rapportées de ce hadith mentionnent parmi les transmetteurs de cette narration Mo-

Le sens du hadith

Outre la chaîne de transmission, les savants spécialistes, *mouhadithoun*, analysent également l'expression et le sens portés par le texte pour juger de son authenticité. Or à ce niveau aussi, ce hadith fait l'objet de débats et est remis en cause. En effet, la prééminence de la dernière communauté, celle de Mohammad ﷺ, sur les communautés l'ayant précédée, est établie par un grand nombre de textes authentifiés dans les deux *sahih*, et au sens clair. Nous pourrions nous contenter de la parole d'Allah : *Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes...* [3;110]. Pourtant, si on se base sur une compréhension littérale de ce hadith, et si on considère l'émission de la communauté comme un mal, alors plus on se divise moins on est bon. Donc d'après la lettre de ce hadith, nous sommes la pire des communautés, car la plus divisée ! Mais ceci n'est pas vrai, et un texte équivoque, comme celui que nous évoquons aujourd'hui, ne peut à lui seul remettre en cause un principe fondamental établi par un grand nombre de textes sûrs. Les savants anciens qui considéraient comme authentique cette tradition, l'interprétaient en considérant que chez les anciennes communautés le groupe bien-guidé était minoritaire, tandis que dans notre communauté ce groupe est majoritaire : il s'agit des gens qui se réfèrent au Coran et à la Tradition prophétique. À ce groupe se rattachent les quatre grandes écoles, ainsi qu'un grand nombre de courants ou mouvements, anciens et contemporains, visant la revivification de la religion, et qui n'ont strictement rien à voir avec les factions mentionnées dans ce hadith. Ainsi ces courants de l'Islam ne peuvent être considérés comme sectes, même si parfois certains adeptes de ces courants exagèrent ou transgressent.

Utiliser ce hadith pour accentuer les divisions

Enfin, si on considère ce hadith comme juste, il n'en reste pas moins que l'éclatement de la communauté est la résultante de l'errance des musulmans et de leur non mise en pratique des préceptes divins. Cette division n'est pas voulue proprement par Dieu (*irada al char'iya*) qui nous a ordonné l'union et interdit la division (*Et crampez-vous tous ensemble à la corde de Dieu et ne soyez pas divisés...* 3;103), si celle-ci survient, cela se produit alors selon sa volonté prééternelle (*irada al qadariya*) du fait de la négligence des musulmans. Comment peut-on alors utiliser ce texte pour justifier et accentuer les divisions et le sectarisme ?! Comment peut-on utiliser ce hadith comme prétexte pour désigner les groupes supposés égarés, tandis que le Prophète ﷺ ne l'a pas fait, en dehors des *khawarij*, et que cela constitue une innovation (*bid'a*) comme l'a démontré l'Imam Al Chatibi !

Aborder l'Islam par ce hadith est une erreur

Aborder ou présenter l'Islam par ce hadith, et plus généralement par des textes équivoques, qui font l'objet de divergence, quant à leur sens ou à l'authenticité de leurs chaînes de garants. Dieu dit au sujet des textes équivoques : *Les gens, donc, qui ont dans le cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur l'équivoque, cherchant la dissension en essayant d'interpréter, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Dieu* [3;7]. Et le Prophète ﷺ de nous dire : *lorsque vous voyez ceux qui polémiquent sur les textes équivoques, prenez garde, car ils sont ceux que Dieu a blâmés* [Al Boukhari & Mouslim].

Soixante-treize factions

Ceci étant dit, un hadith nous apprend que les anciennes communautés s'étaient divisées chacune dans le passé, en respectivement soixante-et-onze et soixante-douze factions ; puis le hadith continue en disant : *Ma communauté quant à elle divergera et se décomposera en soixante-treize groupes.* Abou Dawoud, Al Tirmidhi, Ahmad, Al Hakim, Ibn Majah rapportent cette parole du Prophète ﷺ selon différentes variantes. Ibn Taymiya, Ibn Rajab et Al Albani, parmi les contemporains, considèrent sa chaîne de transmetteurs [*sanad*] comme étant authentique [*sahih*]. Une ver-

hammad Ibn Amr Al Alqama. Ibn Hajar - qui estime que la chaîne de ce hadith est bonne [*djayid*]- note malgré tout qu'Ibn Amr bien que sincère, avait des problèmes de mémorisation. L'Imam Mouslim ne rapportait les hadiths dans la chaîne desquels figurait Ibn Amr qu'en appuie et en confirmation d'un hadith plus sûr, jamais pour en tirer une règle fondamentale. Quant à l'ajout '*tous iront en Enfer sauf un*', Ibn Al Wazir le commente en disant qu'il s'agit d'un ajout *pervers sans fondements* qui pourrait être l'œuvre de gens hostiles à l'Islam. C'est également l'avis d'Ibn Hazm, repris par Al Shawkani.

